

Attention !

novembre 2011

www.socan.ca
1.866.317.6226



Premières redevances du tarif 25 (radio satellite)

La SOCAN fera une première répartition d'arriérés du tarif 25 (Radio satellite) en novembre 2011, incluant un supplément de redevances de 19 millions de la radio satellite et de 5 millions d'autres sources en raison des modifications apportées au tarif 25 (radio satellite). Elle couvrira les exécutions de 2006 à 2010. Les membres auront par la suite des répartitions régulières pour ce tarif, dès le 15 février 2012. À partir de cette date, les membres recevant leurs relevés en ligne pourront consulter tous les détails des exécutions concernées. Si vous ne recevez pas encore vos relevés en ligne et souhaitez y avoir accès, contactez-nous.

Changements aux DOMES en ligne pour les exécutions à l'extérieur du Canada

La SOCAN a récemment apporté des changements aux DOMES (Déclarations d'œuvres exécutées en spectacle) en ligne pour les exécutions faites à l'extérieur du Canada. Parmi ces changements, la preuve d'exécution n'est plus requise, mais l'adresse, type, et capacité du lieu du concert sont obligatoires. Aussi, la BMI a lancé BMI LIVE permettant à ses membres de transmettre les données de leurs concerts et d'être payés. Par conséquent, la SOCAN peut fournir à la BMI l'information sur les spectacles de ses membres pour qu'ils soient aussi payés.

La SOCAN lance une application mobile

La SOCAN a lancé une application mobile pour iPhone, iPad et Android, offrant ainsi à ses membres et à ses licenciés un accès à une vaste gamme de fonctions en tout temps et où qu'ils soient. Les membres de la SOCAN peuvent maintenant consulter leurs catalogues, calculer leurs redevances et lire leurs relevés à tout moment. Que ce soit au studio, dans leur chambre d'hôtel ou lors d'un déplacement professionnel, ils ne sont jamais coupés de leur accès à leur compte SOCAN. Cliquez [ici](#) pour plus d'information.

Changements au tarif 1A –Radio commerciale

À partir de ce trimestre, les redevances de radio basées sur des sondages comprendront 8 pour cent (28 jours par an) plutôt que 4 pour cent (14 jours par an) de la programmation. Plus d'exécutions seront identifiées, mais la valeur de chaque exécution payable dans la répartition radio basée sur des sondages diminuera. Ce changement est le résultat d'une revue du tarif par la Commission du droit d'auteur.

Des redevances non payées pourraient bien vous attendre!

Jouez-vous en concert? Avez-vous oublié de fournir une déclaration des œuvres musicales exécutées en spectacle à la SOCAN? De l'argent pourrait bien vous attendre! Ouvrez une session dans votre compte en ligne et cherchez les « Concerts sans programme ». Remplissez le tout pour recevoir votre dû! Cliquez [ici](#) pour plus d'information.

Avis de changement d'adresse / dépôt direct des redevances

Les membres ayant un code d'utilisateur peuvent mettre à jour leur profil sur www.socan.ca. Les membres qui reçoivent encore des chèques de redevances doivent mettre leur adresse à jour ou opter pour le dépôt direct au plus tard le **22 décembre 2011 pour la répartition du 15 février 2012**.

Vous pouvez également effectuer votre changement d'adresse :

Par téléphone : **1.866.317.6226**

Par courriel : **membres@socan.ca**

Poste: **Centre d'information
SOCAN
41, chemin Valleybrook
Toronto, Ont.
M3B 2S6**

